

Compte-rendu du Conseil Municipal du 14 septembre 2007 à 18h00

Nombre de conseillers :

En exercice : 28

Présents : 17

Votants : 20

Absents : 11

L'an deux mil sept, le 14 septembre à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Ismier, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Lucile FERRADOU, Maire de Saint-Ismier.

Date de convocation du Conseil Municipal : 06/09//2007.

Présents : Mme FERRADOU, Mme BACUVIER, M. BORREL, M. BOUCHET, M. DAILLY, Mme DESCURE, Mme FINÉ, Mme GARIN, M. GENEVOIS, Mme GIOVANSILI, M. GLATIGNY, M. JAY, Mme JONDON, M. LOTH, Mme MILÉSI, M. SACAREAU, Mme SFORZA.

Absents : Mme BALAS, M. BIZARD qui donne pouvoir à Mme FERRADOU, Mme BUISSON, M. COLIN, M. CURTENAZ qui donne pouvoir à M. GENEVOIS, M. GUERRIN, M. MERENCHOLE, M. NINET, Mme PARADE, Mme PICARD, M. THEVENET qui donne pouvoir à Mme FINÉ.

Secrétaire de séance : Christiane MILESI

Après vérification des textes (Conseil d'état), Monsieur GENEVOIS remarque que lors de la séance du 5 juillet dernier nous n'avions pas le quorum.

Le compte rendu est adopté avec 2 voix "contre" : Messieurs GENEVOIS et CURTENAZ

1. Bibliothèque :

Lucile FERRADOU note que la Présidente, Madame KOENIG demande depuis de nombreuses années la municipalisation de la bibliothèque.

Madame MILESI fait savoir que la commission "bibliothèque" a étudié le règlement qui reste le même que les années précédentes car aucun tarif n'est mentionné. Le mot "pénalité" remplace le mot "amende" dans le texte.

Monsieur GENEVOIS évoque le "tarif retraité" dont on a longuement discuté mais qui n'a finalement pas été décidé.

Lucile FERRADOU remercie Madame KOENIG et les bénévoles pour le cœur qui a été mis durant toutes ces années.

Municipalisation de la bibliothèque "L'Orangerie" : Tarifs :

La bibliothèque départementale de l'Isère a adressé, il y a quelques mois, à toutes les communes de l'Isère, une circulaire indiquant que la gestion financière des bibliothèques impliquait la désignation d'un agent communal en qualité de régisseur de recettes.

Après rencontre en juin 2007 avec la Présidente de la bibliothèque "L'Orangerie" et son équipe, le Conseil Municipal décide de municipaliser la bibliothèque et d'appliquer les tarifs annuels suivants (tarifs glissants) :

| | | |
|-----------------------------|--------------|--|
| - Résidents de Saint-Ismier | - Familles : | 20,00 € (2adultes ou 1 adulte et 1 enfant) |
| | - Adultes : | 13,00 € |
| | - Enfants : | 7,00 € (tarifs "enfant" : jusqu'à 13 ans) |
| - Non résidents | - Familles : | 30,00 € |
| | - Adultes : | 20,00 € |
| | - Enfants : | 10,00 € |

| | |
|---|--|
| - Demandeurs d'emploi : | 8,00 € |
| - Cotisation CD audio : | 3,00 € |
| <i>Supplément à la cotisation annuelle</i> | |
| - Amendes : | |
| 1 ^{ère} lettre de rappel : | 3,00 € |
| 2 ^e lettre de rappel : | 4,00 € |
| 3 ^e lettre de rappel : | 6,00 € |
| - Perte de la carte d'adhésion : | 4,00 € |
| - Perte / détérioration de tout document : | Remboursement selon valeur d'achat ou rachat. |
| - Perte du matériel d'accompagnement des supports multimédias : | 1,50 € |
| - Entrée payante à 2 spectacles ("Arts du récit" et "spectacle de Noël") : | 2,00 € |

Les recettes correspondantes seront encaissées à compter du 1^{er} octobre 2007 par une régie de recettes créée spécialement à cet effet et intégrée au budget communal.

Un régisseur de recettes sera nommé par arrêté de Madame le Maire afin d'encaisser les adhésions.

Le Conseil Municipal approuve le règlement de la bibliothèque actuellement en vigueur et décide de le reprendre intégralement comme règlement de la bibliothèque municipale de Saint-Ismier.

Accord du Conseil.

2. SIRTOM :

Monsieur GLATIGNY commente le "rapport annuel 2006 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets" transmis par le SIRTOM.

Le recensement INSEE de 1999 relève que le nombre d'habitants desservis par le SIRTOM est de 12.145. La population DGF en 2005 est de 13.311.

Dans le rapport deux colonnes apparaissent pour mieux comparer les ratios de chaque commune.

Une légère baisse au niveau du tri est remarquée. Ce dernier peut varier en fonction des technologies de l'établissement qui trie. Il n'est pas toujours identique suivant les communes.

Le tonnage récupéré en 2006 s'élève à 3.214 tonnes.

Au niveau du SIRTOM, 61% des matériaux peuvent être valorisés. On recycle plus que les autres communes de l'Isère. Notre tri est de très bonne qualité.

Le SIRTOM travaille sur la valorisation des papiers journaux car, à ce jour, nous n'avons pas de solution.

Un nouveau service a été créé, le DASRI (Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux). Cette collecte est effectuée mensuellement sur notre commune.

Monsieur SACAREAU arrive.

Pour terminer la réunion, Yannick GIOVANSILI présente le programme de la "fête du patrimoine" qui a pour thème, cette année, "Patrimoine & Santé" avec notamment une visite des établissements TORNIER et la fête du pain.

Monsieur BORREL, pour son groupe, dit que Madame PARADE n'est plus à l'A.M.I., qu'elle ne les représente plus et donc qu'elle ne peut pas être suppléante à la C.A.O., Commission d'Appel d'Offre.

Madame FERRADOU répond qu'elle lui donnera une réponse lors du prochain Conseil Municipal, après vérification juridique.